

**Conseil économique et social**Distr. générale
12 juillet 2022Français
Original : anglais**Comité d'experts sur la gestion
de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**
Douzième session

New York, 1-5 août 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Contribution des comités régionaux et
des groupes thématiques à la gestion de
l'information géospatiale à l'échelle mondiale****Commission économique pour l'Afrique
Comité régional Afrique de l'Initiative des
Nations Unies sur la gestion de
l'information géospatiale à l'échelle
mondiale**

Huitième réunion

Addis-Abeba (en ligne), 24-28 octobre 2022

**Initiative des Nations Unies sur la gestion de
l'information géospatiale à l'échelle mondiale****Rapport sur les activités régionales en Afrique****I. Introduction**

1. Le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a été créé à la suite de la mise en place du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui visait à créer un mécanisme formel de coordination de l'information géospatiale impliquant les États Membres des Nations Unies comme principales parties prenantes.

2. Ces initiatives ont reconnu l'importance de l'information géospatiale dans pratiquement tous les aspects de la vie humaine notamment le gouvernement, le commerce, l'enseignement supérieur et le développement de la société. L'information géospatiale peut être utilisée pour suivre, surveiller et analyser tout événement ayant un emplacement ou un élément temporel. Plus important encore, elle peut être appliquée à la création de modèles qui aident les décideurs à analyser les conséquences potentielles de divers événements et politiques.

3. Le programme de travail du Comité régional s'est dans une large mesure concentré sur la promotion et la facilitation de la mise en œuvre de mesures propres à régler les questions suivantes soulevées lors de la onzième session du Comité d'experts :

a) Questions relatives à l'amélioration des politiques, des dispositions institutionnelles et des cadres juridiques ;

b) Questions techniques liées au développement des ressources concernant l'information et les connaissances, les applications et services relatifs à l'information et aux connaissances pouvant améliorer l'offre et l'utilisation à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale d'informations géomatées au service du développement ;

* E/C.20/2022/1.



c) Questions relatives au renforcement des capacités en vue de contribuer à la création d'un savoir collectif d'une communauté partageant des préoccupations et des intérêts communs ;

d) La coopération et le partenariat internationaux dans la collaboration et la coordination des activités avec les entités du système des Nations Unies, les réseaux et les programmes internationaux et régionaux et d'autres partenaires au développement comme moyen important de mobiliser des ressources financières et un savoir-faire technique permettant d'appuyer le développement de l'information géospatiale en Afrique.

4. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), en tant que secrétariat du Comité régional, a le plaisir de soumettre le présent rapport sur les activités menées par le Comité régional depuis la onzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Le rapport porte notamment sur les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à la onzième session, ainsi que sur d'autres activités intéressant les États membres et les partenaires.

II. Objectifs

5. L'objectif principal du Comité régional Afrique est de coordonner le développement géospatial en Afrique en consolidant les efforts précédents, en s'appuyant sur les réalisations des initiatives existantes et en s'efforçant de créer des synergies et des liens avec d'autres réseaux et initiatives aux niveaux régional et mondial. Le Comité entend atteindre cet objectif principalement par les actions suivantes :

a) Promouvoir et soutenir les activités techniques dans l'élaboration de normes, l'interopérabilité et la prestation de services électroniques harmonisés de manière à anticiper l'utilisation potentielle des ressources en matière d'information géospatiale sur le continent ;

b) Renforcer les besoins et intérêts spécifiques de l'Afrique et les aligner sur les mécanismes internationaux ;

c) Encourager et faciliter l'intégration des statistiques à l'information géospatiale afin d'obtenir des résultats viables et significatifs, analyse et visualisation des données pour soutenir et suivre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable.

6. Le Comité régional articulera ses travaux sur les grands axes suivants :

a) L'infrastructure régionale africaine de données spatiales, qui sert de cadre aux politiques et aux instruments propres à accroître l'offre et l'accessibilité des données spatiales grâce au partage des données entre les producteurs et les utilisateurs ;

b) Le projet de Référentiel géodésique africain, pour développer un référentiel géodésique régional, aligné sur le repère de référence géodésique mondial, afin de permettre des applications directes et unifiées de toute l'information géospatiale sur le continent ;

c) Le projet sur les limites administratives du deuxième niveau, qui vise à créer des bases de données sur des limites administratives du deuxième niveau faisant autorité et précises, avec des ensembles de données validées provenant des États membres de la CEA, qui seront utilisées dans une pléthore d'applications, notamment l'analyse des données de recensement et la gestion des catastrophes ;

d) Le projet de géonymes, qui vise à créer un répertoire africain de nomenclatures alimenté par les données des États membres et les contributions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques ;

e) Des ensembles de données géospatiales fondamentales, pour créer une base de données bien structurée et complète, cohérente, comparable et compatible aux niveaux local, national, régional et mondial ;

f) L'intégration de l'information géospatiale et des statistiques, afin de généraliser l'application de l'information géospatiale dans les différents secteurs et composantes infranationales des statistiques ;

g) Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin de développer des outils et des données communs pour les applications des technologies géospatiales qui sont utilisées pour surveiller et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

III. Cadre intégré de l'information géospatiale

7. Dans sa décision 10/103, le Comité d'experts a salué le Guide d'application Cadre intégré de l'information géospatiale qui permet de renforcer les mécanismes nationaux de gestion de l'information géospatiale. Chaque pays doit élaborer un plan d'action national qui détaille les mesures qu'il prendra pour donner suite aux recommandations énoncées dans le Guide de mise en œuvre, conformément aux priorités et aux circonstances du pays.

8. Les pays africains participent activement à l'intégration des résultats du projet d'alliance de données sur les objectifs de développement durable dans leurs plans d'action nationaux. Le projet vise à fournir les données géospatiales nécessaires pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable, avec un centre de données établi dans chaque pays participant, et à développer un plan d'action pour chaque pays. Il est entendu que les données géospatiales requises ne peuvent être fournies que si les pays peuvent élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour la collecte de données géospatiales. Le projet est actuellement mené dans 18 pays en développement, dont 10 pays africains : Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Eswatini, Éthiopie, Maroc, Mozambique, Rwanda, Sénégal et Tunisie.

9. Au cours de la période considérée, un soutien technique et financier a été fourni au Burkina Faso et à l'Éthiopie pour inciter les parties prenantes nationales à préparer et à valider leurs plans d'action nationaux respectifs.

IV. Intégration des données géospatiales et statistiques

10. Le Comité régional a administré une enquête pour recueillir des informations à partir d'études de cas nationales et régionales sur la façon dont le Cadre intégré de l'information géospatiale a été adapté et mis en œuvre aux niveaux national et régional. Le rapport d'évaluation consolide les réponses et met en évidence les bonnes pratiques qui existent dans la mise en œuvre du Cadre, en particulier en ce qui concerne la réponse des communautés statistiques et géospatiales à la pandémie de coronavirus (COVID-19), les programmes de développement mondiaux et les priorités nationales.

V. Cadres politique et juridique

11. Des lignes directrices sur la mise en place d'une infrastructure nationale de données géospatiales en Afrique ont été finalisées. Elles ont été conçues pour servir de cadre à la mise en œuvre, étape par étape, d'une infrastructure nationale de données géospatiales basée sur la situation actuelle de chaque pays africain. Le document présente également une approche permettant de relier de manière transparente les dimensions de l'infrastructure nationale de données spatiales aux voies stratégiques du cadre intégré d'information géospatiale, qui représente une progression naturelle

à partir du concept d'infrastructure de données géospatiales. Le document a été publié avec le soutien financier du Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement.

12. Le Comité régional a commencé les premiers travaux de mise au point d'un indice de développement géospatial africain. L'indice sera constitué d'indicateurs multi-composites qui mesureront les progrès réalisés par les pays africains dans la gestion de leurs politiques et ressources en matière d'information géospatiale. L'un des principaux résultats concrets attendus du manuel de l'indice est de fournir aux États membres de la CEA des orientations de référence pour mesurer, moderniser et renforcer leurs dispositifs nationaux de gestion de l'information géospatiale, y compris les systèmes et infrastructures correspondants. La démarche qui sera utilisée pour calculer les indicateurs repose sur les indicateurs composites et les tableaux de bord développés par le Centre commun de recherche de la Commission européenne. Le manuel fournira des informations sur le cadre de l'indice de développement géospatial africain, notamment sur sa méthodologie et sur les variables utilisées dans les calculs.

13. Le Comité régional Afrique a mis en place un cadre de dotation financière pouvant être utilisé pour évaluer les avantages économiques de la gestion de l'information géospatiale en Afrique. Les avantages économiques du cadre seront présentés aux investisseurs et aux autorités budgétaires gouvernementales comme autant de facteurs tangibles et fiables pour accroître leur adhésion à l'information géospatiale et leur intérêt pour celle-ci.

VI. Production de connaissances, sensibilisation et renforcement des capacités

14. En ce qui concerne les ensembles de données géospatiales de base, un soutien a continué d'être apporté à la mise à jour et à la validation des bases de données nationales sur les limites administratives du deuxième niveau au Bénin, au Burkina Faso, au Burundi, à Eswatini, au Mozambique, au Niger et au Togo. Les limites administratives du deuxième niveau sont un instrument clé pour relier la géographie et les statistiques. En outre, le Comité régional, en collaboration avec le projet sur les limites administratives du deuxième niveau, a organisé un atelier régional sur la valeur et l'intégration géospatiales, qui s'est tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 22 et 23 novembre 2021. L'objectif de l'atelier était d'accroître l'utilisation par les États membres de la CEA des technologies et des services d'information géospatiale afin de traiter plus efficacement les questions de développement en ajoutant de la valeur aux processus et aux données géospatiales. L'atelier a également souligné le rôle essentiel de l'intégration des données géospatiales.

15. Un rapport d'étape a été produit sur la disponibilité des ensembles de données géospatiales pour les objectifs de développement durable. Y sont évalués les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial pour mettre à disposition des ensembles de données géospatiales fondamentales pertinentes pour l'établissement de rapports et le suivi des objectifs de développement durable.

16. Dans le domaine des services et produits géospatiaux, une application en ligne a été mise au point pour aider les États membres de la CEA à produire et à diffuser des données spatiales comparables. La plate-forme est accessible à l'adresse <https://ecageoinfo.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=0378b9179c164726897f448cd3e431ae>.

17. Une étude a été lancée pour développer une méthode innovante permettant d'obtenir un aperçu géospatial des changements dans les mouvements de population en Afrique en réponse aux mesures restrictives de riposte à la pandémie de COVID-19 qui ont été mises en place par les gouvernements. Des outils géospatiaux ont été utilisés pour créer un cube spatio-temporel permettant de visualiser et d'analyser les

données spatio-temporelles par l'analyse d'une série chronologique et par une analyse intégrée des modèles spatiaux et temporels des mouvements de population.

18. Un cours en ligne sur la gouvernance géospatiale et l'élaboration des politiques a été organisé pour renforcer la capacité des institutions nationales à utiliser efficacement l'information géospatiale dans l'élaboration des politiques. Le cours a donné un aperçu de l'infrastructure institutionnelle nécessaire à l'utilisation réussie de l'information et des systèmes géospatiaux¹. Un autre cours en ligne a été organisé pour renforcer la capacité des participants à réaliser des études d'impact socioéconomique à l'aide de l'information géospatiale, démontrant ainsi la valeur de l'investissement dans les projets géospatiaux. Les deux cours ont été dispensés sous la forme d'un apprentissage en ligne comme préalable à des webinaires organisés sur les différents sujets, au cours desquels les participants ont pu poser des questions aux présentateurs².

VII. Partenariats et collaboration à l'échelle régionale et internationale

19. Au cours de la période considérée, le Comité régional a fourni des services consultatifs à l'initiative Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) et l'initiative Afrique, ainsi qu'à l'Agence spatiale africaine et à la section africaine du Groupe sur l'observation de la terre³.

20. Le Comité régional Afrique a également participé et contribué aux événements et activités ci-après :

a) La onzième session du Comité d'experts et ses manifestations parallèles, qui se sont tenues en ligne les 23, 24 et 27 août 2021 et au cours desquelles le Maroc a été élu au nom de la région en tant que rapporteur du Comité d'experts ;

b) Les travaux et les réunions des différents groupes d'experts et groupes de travail (notamment le Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes et un groupe de travail sur l'utilisation de l'information et des services géospatiaux pour faire face aux catastrophes) ;

c) La réunion en face à face du Groupe de haut niveau chargé du Cadre intégré de l'information géospatiale s'est tenue en avril 2022. Le Comité régional Afrique était représenté par l'Éthiopie, le Maroc et l'Afrique du Sud, qui se sont répartis entre les trois groupes de travail créés pour se pencher sur les objectifs prioritaires ;

d) La réunion du Bureau élargi du Comité d'experts.

VIII. Septième réunion du Comité régional Afrique

21. Afin de mener une campagne de sensibilisation vigoureuse à l'intention des décideurs africains et de soutenir les efforts visant à transformer les informations géospatiales en un véritable outil de développement durable, le Conseil d'administration a organisé la septième réunion du Comité régionale Afrique en

¹ Après approbation de l'inscription, le cours est accessible à l'adresse <https://enumanation.talentlms.com/shared/start/key:LESIDNHR> (en anglais uniquement).

² Après approbation de l'inscription, le cours est accessible à l'adresse <https://enumanation.talentlms.com/shared/start/key:LEEIDNHR> (anglais) ou <https://enumanation.talentlms.com/shared/start/key:LEAIDNHR> (français).

³ Une initiative conjointe de la Commission européenne et de la Commission de l'Union africaine (voir <https://africa-eu-partnership.org/fr/projects/surveillance-mondiale-pour-lenvironnement-et-la-securite-gmes>).

même temps que la conférence 2021 sur les systèmes d'information géographique pour l'Afrique.

22. La septième réunion s'est tenue en Côte d'Ivoire du 22 au 26 novembre 2021 et a rassemblé plus de 80 participants, dont les délégations de 27 pays africains, ainsi que des observateurs d'organisations internationales telles que la CEA, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, ainsi que des représentants du monde universitaire, d'organisations industrielles et du secteur privé⁴.

23. Les participants à la réunion ont demandé à la CEA et à la Commission de l'Union africaine de travailler ensemble pour œuvrer de concert à l'adoption par les chefs d'État d'une politique globale de gestion de l'information géospatiale en Afrique et à la sensibilisation de ces derniers à la question pour qu'ils deviennent des champions de la gestion et de la technologie de l'information géospatiale sur le continent.

24. La réunion a permis d'accroître le consensus et de galvaniser la volonté politique d'exploiter les technologies de l'information géospatiale pour faire progresser les objectifs de développement de l'Afrique tout en contribuant aux efforts déployés pour répondre à certaines préoccupations mondiales croissantes.

IX. Perspectives, évolution probable et plans futurs

25. Les activités auxquelles le Comité régional Afrique participera au cours de la prochaine période considérée sont les suivantes :

a) Organiser la huitième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en conjonction avec la réunion de la Commission africaine de statistique. La réunion, qui doit se tenir à Addis-Abeba du 24 au 28 octobre 2022, devrait se dérouler dans un format entièrement présentiel. Les participants continueront à passer en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la branche Afrique de l'Initiative des Nations unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. La réunion sera également l'occasion pour les participants de partager des données d'expérience et de définir l'infrastructure géospatiale au sol qui sera nécessaire pour la relance post-COVID-19 au niveau national ;

b) Moderniser les institutions cartographiques nationales en réponse aux nouvelles tendances afin qu'elles restent pertinentes s'agissant de fournir des données indiscutables pour l'élaboration des politiques ;

c) Mettre en place sur le continent un programme complet de modernisation des activités géospatiales, qui fournira des idées, des indications et des pistes stratégiques pour la gestion en coopération des informations au service du développement. Le programme aidera à mobiliser des ressources permettant de renforcer les capacités des États membres et d'intégrer les infrastructures d'information géospatiale et statistique ;

d) S'adapter au changement et faire connaître la valeur de l'information géospatiale, ce qui est essentiel à l'obtention du financement nécessaire pour fonctionner de manière durable. Cet objectif reflète la réalité : de nombreuses initiatives géospatiales ont été lancées en Afrique au fil des ans, mais beaucoup d'entre elles n'ont pas été durables ou n'ont pas atteint leur plein potentiel parce qu'elles n'ont pas été capables de s'adapter aux circonstances contemporaines ou n'ont pas sensibilisé les parties prenantes potentielles à tous les avantages potentiels et n'ont donc pas réussi à obtenir le financement et le soutien dont elles avaient besoin.

⁴ Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud, Togo, Ouganda et Zambie.

Sans un soutien suffisant, le Comité régional Afrique risque de devenir un autre programme qui promet beaucoup, mais finit par s'éteindre, ce qui saperait ainsi le rôle important que l'information géospatiale pourrait jouer dans la réalisation du programme de développement de l'Afrique. Pour une mise en œuvre réussie, il est essentiel de revoir le plan d'action actuel du Comité régional Afrique, de fixer des objectifs réalistes et d'expliquer clairement aux parties prenantes l'impact potentiel de l'information géospatiale sur la vie en Afrique ;

e) S'attaquer aux problèmes de communication, de collaboration et de coopération que connaît le Comité régional Afrique s'agissant d'exploiter le potentiel du cadre et des outils communs dans la mise en œuvre de ses activités.

X. Conclusion

26. L'initiative du Comité régional Afrique a été mise en place pour coordonner le développement géospatial en Afrique et contribuer aux efforts mondiaux plus larges. Le Comité a fait des progrès considérables pour retrouver son élan et montrer aux communautés nationales et internationales qu'il est déterminé à contribuer à la réalisation des programmes de développement nationaux et internationaux.

27. Les orientations stratégiques issues de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ont grandement aidé le Comité régional Afrique à continuer de jouer un rôle de premier plan dans la détermination de la voie à suivre pour l'utilisation de l'information géospatiale dans les cadres des politiques nationales et régionales. Le Comité régional Afrique s'est aussi beaucoup efforcé de fournir aux représentants des États membres un cadre qui leur permet de se rencontrer, de discuter et de collaborer sur des questions importantes relatives à la gestion sur le continent de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.